

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération  
de la Ville de Montréal du 22 février 2024  
17 h**

---

**Séance tenue le jeudi 22 février 2024, 17 h  
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mme Anastasia Assimakopoulos, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Nancy Blanchet, M. Alex Bottausci, Mme Julie Brisebois, M. Mitchell Brownstein, Mme Karen Cliffe, représentante de la Ville de Kirkland, en remplacement de M. Michel Gibson, M. Benoit Dorais, M. Marc Doret, Mme Heidi Ektvedt, Mme Dominique Godin, représentante de la Ville de Beaconsfield, en remplacement de M. Georges Bourelle, Mme Paola Hawa, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Peter Malouf, M. Denis Marcil, représentant de la Ville de Montréal-Est, en remplacement de Mme Anne St-Laurent, M. Beny Masella, Mme Sophie Mauzerolle, M. Alex Norris, M. Jocelyn Pauté, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, Mme Christina M. Smith, M. Tim Thomas, Mme Émilie Thuillier, M. Alain Vaillancourt et Mme Maja Vodanovic

**ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU  
CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL  
D'AGGLOMÉRATION :**

M. Jeremy Levi

**AUTRES PRÉSENCES :**

M<sup>e</sup> Domenico Zambito, Greffier adjoint  
M. Michel Turcotte, Agent de recherche

---

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et salue la présence M. François Limoges dans son nouveau poste de porte-parole d'assemblée.

Elle enchaîne avec des précisions sur l'interprétation de certains articles du *Règlement de régie interne du conseil d'agglomération (RCG 06-027)*. Plus précisément, à la Période de questions du public, elle indique qu'elle appliquera la règle de trois questions sur le même sujet et concernant la recevabilité d'une question en lien avec les compétences du conseil d'agglomération, elle cite le chapitre 6 du *Règlement de régie interne du conseil d'agglomération (RCG 06-027)* qui détermine les différents critères de recevabilité d'une question du public. Elle spécifie qu'il est convenu avec les représentants des élus-es que toutes les questions seront entendues afin d'orienter les personnes du public vers les bonnes instances.

Mme Blanchet souligne que la Période de questions des membres du conseil n'est pas une période de débats mais plutôt un moment pour soulever un élément qui n'est pas à l'ordre du jour. Elle rappelle également le temps alloué pour chacune des questions et des réponses.

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, s'adresse au public en leur demandant de la courtoisie et le respect envers tous les membres du conseil d'agglomération et ajoute que les élus-es n'ont pas l'obligation de répondre aux questions qui leur sont adressées.

Elle souhaite un bon conseil à toutes et à tous et invite ensuite les membres du conseil à se joindre à elle pour un moment de recueillement.

Puis, elle remercie les membres du conseil pour cette minute de silence et déclare la séance ouverte.

---

Avant de débiter les travaux, la présidente d'assemblée dépose le nouveau plan de salle pour le conseil d'agglomération.

---

**1 - Période de questions du public**

À 17 h 07, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Tali Aziza	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	Pourquoi n'y a-t-il pas d'arrestations en lien avec des attaques envers la communauté juive dans les écoles, institutions et rues? / Est-ce que les mesures de sécurité dans les écoles juives vont s'arrêter?
Mme Marilyn Silverstone	Mme Valérie Plante	Est-ce que l'Administration va s'inspirer de la mairesse de Paris en nommant les otages israéliens par le Hamas citoyens et citoyennes d'honneur et en s'engageant à ce que ces otages retrouvent la liberté?
M. Bruce Walker	Mme Maja Vodanovic	Dans le dossier de la désinfection des eaux usées par l'ozonation, souhaite la confirmation ou non du coût global estimé de 940 M\$ et la date de mise en service prévue à la fin de 2028 / Dans le dossier inscrit au point 20.25 de l'ordre du jour de l'assemblée de ce soir, une dépense de 12 M\$ est prévue au projet, est-ce un ajout à la somme estimée de 940 M\$?
M. Lucien Pigeon	M. Michel Gibson (M. François Limoges)	Est-ce que la population de Kirkland a le droit de poser des questions à la mairie de Kirkland, peu importe le type de question?
M. Ruben David Edouard	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt) (M. François Limoges)	Est-ce que les personnes de la communauté juive peuvent se sentir en sécurité à Montréal? / Est-ce que toutes les personnes du public peuvent venir poser une question, sans vérification d'adresse de résidence à Montréal?
Mme Georgette Bensimmon	Mme Valérie Plante (M. François Limoges)	Souhaite le congédiement de Mme Bochra Monaï, commissaire à la lutte au racisme / À quel moment Mme Monaï sera-t-elle congédiée?

**DÉPÔT DE DOCUMENT**

M. Michael Shafter	Mme Valérie Plante (M. François Limoges)	Commentaires et suggestion d'utiliser l'affichage public grand format pour combattre la propagation des paroles et des gestes haineux, particulièrement à l'angle des rues Jean-Talon et Décarie / Souhaite que la suggestion émise précédemment soit considérée et que toute personne du public puisse avoir ce droit
Mme Sharon Freedman	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	Qu'est-ce qui sera fait pour stopper les manifestations incitant à la haine envers la communauté juive? / Donnant son appui au maire d'Hampstead et dénonçant des paroles et gestes haineux à son endroit, souhaite que la mairesse de Montréal se positionne à ce sujet

---

À 17 h 38,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benny Masella

de prolonger la période de questions du public de 15 minutes.

La proposition est agréée.

---

Mme Amal Hourani	Mme Valérie Plante (M. François Limoges)	Pourquoi l'Administration ne se prononce pas sur les crimes qu'Israël commet envers la population de la Palestine dans le conflit opposant le Hamas et Israël? / Commentaires sur la motion adoptée au conseil municipal cette semaine concernant la fin du blocus dans la bande de Gaza (CM24 0190)
------------------	---	---

À 17 h 42, la présidente d'assemblée fait la lecture de sept questions de la part du public reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives avec la liste des documents déposés de ce conseil.

*Prendre note que les questions du public reproduites ci-dessous à ce procès-verbal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.*

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Nicole Corrado	Maire de Beaconsfield (Mme Dominique Godin)	Stop pollution testing on animals Please do not test pollutants and effluent on animals. Instead, use modern non animal methods. <a href="https://www.change.org/p/stop-testing-sewer-water-on-laboratory-fish">https://www.change.org/p/stop-testing-sewer-water-on-laboratory-fish</a>
Philippe Paré	Mme Julie Brisebois	With the statement shown in the January agglomeration conseil, and the latest statement of the Association of Suburban Municipalities, what are the rights of the independent cities against the city of Montréal? What can be actually done since Montréal alone is allowed to veto any refusals of the ASM?
Deepak Awasti	Mme Valérie Plante (M. François Limoges)	Mayor Plante declared on Feb. 1st., the city's of Montreal commitment to promote the French language, its heritage & status in Quebec. In <i>Brossard (Town) v. Quebec</i> (Commission des droits de la personne), 1988 CanLII 7 (SCC), Beetz J., writes at para. 133: "A municipality is not ... an institution which promotes the interests & welfare of an identifiable group of persons... ." As the French language is associated in Quebec with an identifiable group—namely, French colonists & their descendants—; &, as its promotion means the promotion of a specific nation at the expense of other nations & the general public of Montreal: Will the city of Montreal recognize that, by promoting the interests of the French nation, it is acting in a systemically discriminatory manner; & will it declare that it will refrain from doing so &, instead, promote fairness & justice, & equality of access to public & commercial services, for all Montrealers regardless their national or cultural identity?
André Gatién	Mme Valérie Plante (Mme Émilie Thuillier)	Considérant que la ville possède 80 immeubles vacants et que des OBNL qui interviennent auprès des plus vulnérables manquent de financement, qu'est-ce qui justifie l'offre d'achat de plusieurs millions de dollars pour acquérir l'Église Sainte-Bibiane? Ces fonds ne seraient-ils pas plus efficaces dans les mains d'institutions comme l'accueil Bonneau qui, rappelons-le a dû cesser d'offrir des repas le samedi par faute de financement?
Jason-Keith Malley	Mme Maja Vodanovic (M. François Limoges)	Le 11 mars 2022, soit cinq mois avant le premier événement allégué de morsure d'un des chiens accompagnant Salvador, les chiens de Dominique Boulanger furent saisis. Lors de cette saisie, filmé de la prise de possession des chiens par le Berger Blanc jusqu'au refus de cet organisme de remettre lesdits chiens, de multiples motifs pour ne pas remettre les chiens à sa propriétaire légitime furent allégués. De plus, lors de la prise de possession des chiens par l'organisme, il appert que ce dernier eu utilisé les numéros de taxes de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga Maisonneuve, ce qui contrevient aux lois relatives à la Revenu Québec..J'aimerais connaître les motifs pour cette saisie qui eu lieu bien avant que tout événement de morsure ne soit allégué.

Catherine Thérien	Élu-e responsable (Mme Émilie Thuillier)	Est-ce possible de mettre en place un bac de récupération du verre, pour que les bouteilles non consignables soient acheminées à l'organisme OPÉRATION VERRE-VERT et ainsi, éviter d'être déposés dans les sites d'enfouissements où s'accumulent plus de 40% des contenants recyclés par la ville? Merci!
Maxime Blanchard	M. Jocelyn Pauzé	Je suis un riverain du parc Daniel-Johnson qui se situe dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles. Des équipements sportifs de ce parc, notamment deux terrains de balle/baseball, sont les sources d'un vacarme inacceptable. En 2018, dans un rapport sur le bruit, la santé et la qualité de vie, l'INSPQ a reconnu les installations sportives comme de graves nuisances sonores. En 2020, l'ÉTS allait plus loin et publiait un excellent guide sur la gestion des activités extérieures bruyantes. Pourquoi les solutions proposées par l'ÉTS ne sont-elles pas appliquées par l'agglomération, par Montréal et ses arrondissements, notamment en ce qui concerne les installations sportives situées près des zones d'habitation?

---

N'ayant plus d'autres questions, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, déclare la période de questions du public close à 17 h 53. Elle remercie les personnes présentes et les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil d'agglomération.

---

## 2 - Période de questions des membres du conseil

À 17 h 53, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 53.

---

La présidente d'assemblée cède la parole au porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, pour la suite de l'ordre du jour.

---

**CG24 0048**

**Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 22 février 2024, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente assemblée.

Adopté à l'unanimité.

03.01

---

**CG24 0049**

**Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 25 janvier 2024**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 25 janvier 2024.

Adopté à l'unanimité.

03.02

---

**4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif**

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif ».

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2024.
  - 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2024.
  - 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*, du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2024.
-

## 5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Aucune réponse n'est déposée.

---

## 6 - Dépôt de rapports des commissions du conseil

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil ».

### CG24 0050

#### **Dépôt du rapport de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs intitulé « Consultation publique sur l'avenir de l'eau de Montréal - Rapport et recommandations »**

La mairesse de la Ville de Baie d'Urfé, Mme Heidi Ektvedt, à titre de vice-présidente de cette commission, dépose le rapport de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs intitulé « Consultation publique sur l'avenir de l'eau de Montréal - Rapport et recommandations », et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

06.01

---

## 7 - Dépôt

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Dépôt ».

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges dépose le document suivant :

7.01 Dépôt du procès-verbal de correction pour le règlement RCG 23-032, adopté lors de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 21 décembre 2023

---

### CG24 0051

#### **Dépôt des modifications apportées à la composition du conseil d'agglomération de Montréal**

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose la liste des modifications apportées à la composition du conseil d'agglomération de Montréal, et le conseil en prend acte.

07.02

---

## 11 - Dépôt de pétitions

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition n'est déposée.

---

---

À 18 h 01,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CG24 0052**

**Autoriser une dépense additionnelle maximale de 169 013,25 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L. (CG22 0405), pour l'ajout d'un module infonuagique (SAAS) de prévision des liquidités et du financement, majorant ainsi le montant du contrat de 1 484 384,74 \$ à 1 653 397,99 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 février 2024 par sa résolution CE24 0127;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 169 013,25 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L. (CG22 0405), pour l'ajout d'un module infonuagique (SAAS) de prévision des liquidités et du financement, majorant ainsi la dépense maximale associée au contrat de 1 484 384,74 \$ à 1 653 397,99 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1237684006

---

#### **CG24 0053**

**Accorder un contrat de services professionnels à Chantier de l'économie sociale, visant la documentation de pratiques municipales québécoises en faveur de l'économie sociale et de solutions que ce secteur peut apporter aux enjeux urbains, ainsi que l'organisation d'une journée d'échanges entre huit grandes municipalités et l'économie sociale**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 janvier 2024 par sa résolution CE24 0105;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Chantier de l'économie sociale, visant la documentation de pratiques municipales québécoises en faveur de l'économie sociale et les solutions que ce secteur peut apporter aux enjeux urbains ainsi que l'organisation d'une journée d'échanges entre huit grandes municipalités et l'économie sociale, pour une somme maximale de 112 951 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver un projet de convention à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1235008002

---

#### **CG24 0054**

**Approuver l'option de prolongation du bail par lequel la Ville loue de Compagnie SB-Montréal 2000 inc., pour une période additionnelle de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024, un espace d'une superficie de 1 941 pieds carrés (180,32 mètres carrés), au 5<sup>e</sup> étage de l'immeuble situé au 1440, rue Sainte-Catherine Ouest, à des fins de bureau de chantier, moyennant un loyer total de 340 027,09 \$, incluant les taxes**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 janvier 2024 par sa résolution CE24 0110;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Compagnie SB-Montréal 2000 inc., pour une période additionnelle de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024, un espace d'une superficie de 1 941 pieds carrés (180,32 mètres carrés), au 5<sup>e</sup> étage de l'immeuble situé au 1440, rue Sainte-Catherine Ouest, à des fins de bureau de chantier, moyennant un loyer total de 340 027,09 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de prolongation du bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1238682011

---

#### **CG24 0055**

**Accorder un soutien financier maximal de 325 000 \$ à Conseil du sport de l'île de Montréal en provenance du budget de fonctionnement du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports ainsi qu'une valeur en biens et services maximale de 179 127 \$ afin de contribuer au développement du sport de haut niveau, de l'événementiel sportif et du sport régional à Montréal, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 janvier 2024 par sa résolution CE24 0112;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 325 000 \$, ainsi qu'un soutien en biens et services d'une valeur de 179 127 \$, à Conseil du sport de l'île de Montréal, pour contribuer au développement du sport de haut niveau, de l'événementiel sportif et du sport régional à Montréal, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et de ce soutien en biens et services;



3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1234141001

---

#### **CG24 0056**

**Accorder un contrat à Excavations Darche inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principales et secondaires (reconstruction et réhabilitation), de voirie (reconstruction et réhabilitation), d'éclairage et d'utilités publiques (Énergir) dans les rues Joseph, Dupuis et Régina, dans les arrondissements de Verdun et du Sud-Ouest - Dépense totale de 16 648 156,68 \$, taxes incluses (contrat : 13 156 067,26 \$ + contingences : 1 973 410,09 \$ + incidences : 1 518 679,33 \$) - Appel d'offres public 426620 (11 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 février 2024 par sa résolution CE24 0142;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à Excavations Darche inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux d'égout, de conduites d'eau principales et secondaires (reconstruction et réhabilitation), de voirie (reconstruction et réhabilitation), d'éclairage et d'utilités publiques (Énergir) dans les rues Joseph, Dupuis et Régina, dans les arrondissements de Verdun et du Sud-Ouest, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 13 156 067,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 426620;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 973 410,09 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 518 679,33 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Excavations Darche inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1237231077

---

À 18 h 02,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG24 0057**

**Accorder un contrat à Novipro inc., pour l'acquisition et l'installation d'une librairie de cassettes pour la solution de copie de sauvegarde des données de l'ordinateur central, pour une somme maximale de 614 698,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-20135 (1 seul soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 février 2024 par sa résolution CE24 0131;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Novipro inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition et l'installation d'une solution de copie de sauvegarde pour l'ordinateur central de la Ville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 614 698,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20135;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Novipro inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1239834004

---

**CG24 0058**

**Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc., pour des travaux de voirie et de feux de circulation dans les rues Saint-Antoine et Saint-Jacques, de l'avenue Atwater à la rue Guy, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 4 079 058,34 \$, taxes incluses (contrat : 2 928 662,19 \$ + contingences : 439 299,33 \$ + incidences : 711 096,82 \$) - Appel d'offres public 466713 (5 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 février 2024 par sa résolution CE24 0144;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à Roxboro Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie et de feux de circulation dans les rues Saint-Antoine et Saint-Jacques, de l'avenue Atwater à la rue Guy, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 928 662,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 466713;
- 2- d'autoriser une dépense de 439 299,33 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 711 096,82 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à l'évaluation de rendement de Roxboro Excavation inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Mme Anastasia Assimakopoulos  
M. Alex Bottausci  
Mme Dominique Godin en remplacement de M. Georges Bourelle  
Mme Julie Brisebois  
M. Mitchell Brownstein  
M. Marc Doret  
Mme Heidi Ektvedt  
Mme Karen Cliffe en remplacement de M. Michel Gibson  
Mme Paola Hawa  
M. Peter Malouf  
M. Beny Masella  
Mme Christina M. Smith  
M. Denis Marcil en remplacement de Mme Anne St-Laurent  
M. Tim Thomas

20.07 1237231080

---

#### **CG24 0059**

**Accorder un contrat à Teltech Télécommunication inc., pour la fourniture et l'installation de câbles de fibres optiques pour le raccordement du bâtiment Atwater et des coffrets Wi-Fi, pour une période d'une année, avec une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 228 373,10 \$, taxes incluses (contrat : 190 310,92 \$ + contingences : 19 031,09 \$ + incidences : 19 031,09 \$) - Appel d'offres public 216501 (3 soum., 1 seul conforme)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 février 2024 par sa résolution CE24 0133;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Teltech Télécommunication inc., le contrat pour la fourniture et l'installation de câbles de fibres optiques pour le raccordement du bâtiment Atwater et des coffrets Wi-Fi, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 190 310,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 216501;
- 2- d'autoriser une dépense de 19 031,09 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 19 031,09 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidence;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1248693001

---

#### **CG24 0060**

**Accorder un contrat de gré à gré à Astral Affichage pour la fourniture d'espaces publicitaires dans le réseau de la Société de transport de Montréal ainsi que dans le réseau d'affichage d'Astral pour les besoins d'Espace pour la vie en 2024 - Dépense totale de 201 206,25 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 février 2024 par sa résolution CE24 0134;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré avec Astral Affichage pour la fourniture d'espaces publicitaires dans le réseau de la Société de transport de Montréal ainsi que dans le réseau d'affichage d'Astral pour les besoins d'Espace pour la vie en 2024, pour une somme maximale de 201 206,25 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1238984004

---

#### **CG24 0061**

**Accorder un soutien financier non récurrent de 1 024 500 \$ à Concertation régionale de Montréal pour la réalisation de son projet dans le cadre de la mise en œuvre du volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional, du Fonds régions et ruralité, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 30 juin 2024 / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 février 2024 par sa résolution CE24 0157;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 1 024 500 \$ à Concertation régionale de Montréal afin de réaliser son projet dans le cadre de la mise en œuvre du volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional - du Fonds régions et ruralité pour l'année 2024;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier pour une période d'un an, se terminant le 30 juin 2024;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1248379001

---

À 18 h 04,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG24 0062**

**Conclure une entente-cadre avec Imprime-Emploi pour des services d'impression et de distribution d'avis, de lettres et de cartons (lots 1, 2 et 3), pour une période de 24 mois avec la possibilité de deux prolongations de 12 mois, pour une somme maximale de 1 282 186,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-20245 (1 seul soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 février 2024 par sa résolution CE24 0141;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois avec la possibilité de deux prolongations de 12 mois, par laquelle Imprime-Emploi, seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services d'impression et de distribution d'avis, de lettres et de cartons aux résidents, pour une somme maximale de 1 282 186,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20245;

<b>Lots</b>	<b>Montant (taxes incluses)</b>
1 – Impression et distribution porte-à-porte des lettres en amont/aval pour la plupart des chantiers	552 034,14 \$
2 – Impression noir et blanc et distribution porte-à-porte des avis de travaux et impression papier entête	662 777 \$
3 – Impression couleur et préparation postale de cartons d'invitation et distribution	67 375,35 \$
<b>TOTAL</b>	<b>1 282 186,49 \$</b>

- 2- de procéder à une évaluation du rendement d'Imprime-Emploi;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de l'expérience citoyenne et des communications, et ce au rythme des besoins à combler.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Mme Anastasia Assimakopoulos  
M. Alex Bottausci  
Mme Dominique Godin en remplacement de M. Georges Bourelle  
Mme Julie Brisebois  
M. Mitchell Brownstein  
M. Marc Doret  
Mme Heidi Ektvedt  
Mme Karen Cliffe en remplacement de M. Michel Gibson  
Mme Paola Hawa  
M. Peter Malouf  
M. Beny Masella  
Mme Christina M. Smith  
M. Denis Marcil en remplacement de Mme Anne St-Laurent  
M. Tim Thomas

**CG24 0063**

**Conclure une entente-cadre avec Équipement de Sécurité Universel inc. (lot 1) pour la fourniture sur demande de bottes et de souliers de sécurité, pour une durée de 36 mois, incluant deux options de prolongation - Montant estimé de l'entente-cadre : 3 670 484,38 \$, taxes incluses (entente-cadre : 3 191 725,55 \$ + variation des quantités : 478 758,83 \$) - Appel d'offres public 23-20098 (4 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 février 2024 par sa résolution CE24 0130;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre avec la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 1, d'une durée approximative de 36 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des bottes et des souliers de sécurité, pour la somme maximale indiquée, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20098 et au tableau de prix reçu;

Firme	Lot	Montant (taxes incluses)
Équipement de sécurité Universel inc.	1	3 191 725,55 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 478 758,83 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Équipement de sécurité Universel inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Mme Anastasia Assimakopoulos  
M. Alex Bottausci  
Mme Dominique Godin en remplacement de M. Georges Bourelle  
Mme Julie Brisebois  
M. Mitchell Brownstein  
M. Marc Doret  
Mme Heidi Ektvedt  
Mme Karen Cliffe en remplacement de M. Michel Gibson  
Mme Paola Hawa  
M. Peter Malouf  
M. Beny Masella  
Mme Christina M. Smith  
M. Denis Marcil en remplacement de Mme Anne St-Laurent  
M. Tim Thomas

20.12 1239107002

---

**CG24 0064**

**Exercer la première option de renouvellement de six mois pour le traitement par compostage ou biométhanisation des résidus organiques mélangés et autoriser une dépense additionnelle de 2 594 052,58 \$, taxes incluses (contrats : 2 505 362,74 + indexations : 88 689,84 \$), dans le cadre des contrats accordés à GFL Environnemental inc. (CG23 0006), majorant ainsi le montant total des contrats de 4 259 116,65 \$ à 6 853 169,23 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 février 2024 par sa résolution CE24 0135;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'exercer la première option de prolongation de six mois pour le traitement par compostage ou biométhanisation des résidus organiques mélangés en provenances des territoires de la portion ouest de l'agglomération de Montréal et d'autoriser une dépense additionnelle de 2 505 362,74 \$, taxes incluses, dans le cadre des contrats accordés à GFL Environmental inc. (CG23 0006), majorant ainsi le montant total des contrats de 4 175 604,56 \$ à 6 680 967,30 \$, taxes incluses;

<u>Contrats</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Lot 1, 4 800 tonnes (1 <sup>er</sup> avril 2024 au 30 septembre 2024)	549 120,60 \$
Lot 2, 5 100 tonnes (1 <sup>er</sup> avril 2024 au 30 septembre 2024)	583 440,64 \$
Lot 3, 5 400 tonnes (1 <sup>er</sup> avril 2024 au 30 septembre 2024)	617 760,68 \$
Lot 4, 6 600 tonnes (1 <sup>er</sup> avril 2024 au 30 septembre 2024)	755 040,82 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 88 689,84 \$, taxes incluses, à titre de budget d'ajustement de prix annuel;

<u>Contrats</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Lot 1 (1 <sup>er</sup> avril 2024 au 30 septembre 2024)	19 438,87 \$
Lot 2 (1 <sup>er</sup> avril 2024 au 30 septembre 2024)	20 653,80 \$
Lot 3 (1 <sup>er</sup> avril 2024 au 30 septembre 2024)	21 868,73 \$
Lot 4 (1 <sup>er</sup> avril 2024 au 30 septembre 2024)	26 728,44 \$

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1249735002

#### **CG24 0065**

**Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 222 407,07 \$, taxes incluses, pour des services d'exécution de petits travaux généraux pour le Service de police de la Ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à AV-TECH inc. (CG21 0066), majorant ainsi le montant total du contrat de 630 609,13 \$ à 853 016,20 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 février 2024 par sa résolution CE24 0128;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 222 407,07 \$, taxes incluses, pour la fourniture des services d'exécution de petits travaux généraux dans le cadre du contrat accordé à AV-TECH inc. (CG21 0066), majorant ainsi le montant total du contrat de 630 609,13 \$ à 853 016,20 \$, taxes incluses ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1239938002

**CG24 0066**

**Exercer les deux options de renouvellement de six mois chacune pour le traitement par compostage et/ou biométhanisation des résidus alimentaires et autoriser la dépense additionnelle de 4 822 775,84 \$, taxes incluses (contrats : 4 593 119,85 \$ + variation de quantité : 229 655,99 \$), dans le cadre de cinq contrats accordés à l'entreprise Recyclage Notre-Dame inc. (CG22 0454), majorant le montant total des contrats de 5 358 639,83 \$, taxes incluses à 10 181 415,67 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 février 2024 par sa résolution CE24 0179;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'exercer les deux options de prolongation de six mois chacune, pour le traitement par compostage et/ou biométhanisation des résidus alimentaires en provenance des territoires de la portion est de l'agglomération de Montréal et d'autoriser une dépense additionnelle de 4 593 119,85 \$, taxes incluses, dans le cadre des cinq contrats octroyés à Recyclage Notre-Dame inc. (CG22 0454), majorant ainsi le montant total des contrats de 5 358 639,83 \$ à 9 951 759,68 \$, taxes incluses :

<u>Contrats</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Lot 1 - 7 286 tonnes (1 <sup>er</sup> mars 2024 au 28 février 2025)	875 370,37 \$
Lot 2 - 7 543 tonnes (1 <sup>er</sup> mars 2024 au 28 février 2025)	906 265,80 \$
Lot 3 - 9 086 tonnes (1 <sup>er</sup> mars 2024 au 28 février 2025)	1 091 638,35 \$
Lot 4 - 8 314 tonnes (1 <sup>er</sup> mars 2024 au 28 février 2025)	998 952,08 \$
Lot 5 - 6 000 tonnes (1 <sup>er</sup> mars 2024 au 28 février 2025)	720 893,25 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 229 655,99 \$ taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités :

<u>Contrats</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Lot 1 (1 <sup>er</sup> mars 2024 au 28 février 2025)	43 768,52 \$
Lot 2 (1 <sup>er</sup> mars 2024 au 28 février 2025)	45 313,29 \$
Lot 3 (1 <sup>er</sup> mars 2024 au 28 février 2025)	54 581,92 \$
Lot 4 (1 <sup>er</sup> mars 2024 au 28 février 2025)	49 947,60 \$
Lot 5 (1 <sup>er</sup> mars 2024 au 28 février 2025)	36 044,66 \$

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1249735001

À 18 h 08,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.



**CG24 0067**

**Abroger la résolution CG23 0410 / Approuver le projet d'addenda n° 3 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., (CG20 0694, CG21 0478 et CG22 0491), et autoriser une dépense additionnelle de 255 852,22 \$, majorant ainsi le montant total du contrat de 4 633 794,78 \$ à 4 889 647 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 février 2024 par sa résolution CE24 0189;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'abroger la résolution CG23 0410;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 255 852,22 \$, taxes incluses, pour des services supplémentaires non prévus à la convention initiale, à l'Addenda n° 1 ainsi qu'à l'Addenda n° 2, effectués dans le cadre de l'audit des états financiers de l'année 2022 prévus au contrat de vérification externe accordé à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (CG20 0694, CG21 0478 et CG22 0491);
- 3- d'approuver le projet d'addenda n° 3 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., (CG20 0694, CG21 0478 et CG22 0491), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 633 794,78 \$ à 4 889 647 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1230029005

---

**CG24 0068**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Les Excavations Lafontaine inc., pour les travaux de réhabilitation du collecteur Ontario localisé entre les rues Clark et Sanguinet - Dépense totale de 6 478 937,34 \$, taxes incluses (contrat : 5 207 447,78 \$ + contingences : 1 041 489,56 \$ + incidences : 230 000 \$) - Appel d'offres public CP23014\_182308\_C\_1 - (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 février 2024 par sa résolution CE24 0184;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder un contrat à Les Excavations Lafontaine inc. pour la réhabilitation du collecteur Ontario, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 207 447,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public CP23014-182308-C-1;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 041 489,56 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 230 000 \$, taxes incluses, à titre de budget des incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Les Excavations Lafontaine inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1236666001

---

**CG24 0069****Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Conclure des ententes-cadres de services professionnels pour une durée de 36 mois avec FNX-Innov inc. (5 293 851,41 \$), Solmatech inc. (4 702 420,01 \$), Groupe ABS inc. (4 724 753,91 \$), GHD Consultants Ltée (4 232 804,63 \$), Les Services EXP inc. (4 527 893,71 \$), Englobe Corp. (3 279 403,18 \$) et AtkinsRéalis Canada inc. (3 498 344,33 \$) pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements, avec une prolongation de 12 mois - Appel d'offres public 23-20151 (7 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 février 2024 par sa résolution CE24 0187;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure sept ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées pour chacun des lots, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction de critères de sélection préétablis, pour une durée de 36 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux pour les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection des infrastructures effectués par les services corporatifs et les arrondissements, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, jusqu'à épuisement des enveloppes budgétaires ou à la fin de la période de 36 mois, selon la première des deux éventualités, avec une option d'une prolongation de 12 mois, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20151 :

<b>Contrat</b>	<b>Soumissionnaire</b>	<b>Montant (Taxes incluses)</b>
Contrat 1	FNX-Innov. Inc.	5 293 851,41 \$
Contrat 2	Solmatech inc.	4 702 420,01 \$
Contrat 3	Groupe ABS inc.	4 724 753,91 \$
Contrat 4	GHD Consultants Ltée	4 232 804,63 \$
Contrat 5	Les Services EXP inc.	4 527 893,71 \$
Contrat 6	Englobe Corp.	3 279 403,18 \$
Contrat 7	AtkinsRéalis Canada inc.	3 498 344,33 \$

- 3- de procéder à une évaluation de rendement des firmes FNX-Innov inc., Solmatech inc., Groupe ABS inc., GHD Consultants Ltée, Les Services EXP inc., Englobe Corp. et AtkinsRéalis Canada inc.;
- 4- d'autoriser le directeur de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures (DRPIU) à prolonger les contrats pour un maximum d'une prolongation de 12 mois, et ce, uniquement, si au terme des 36 mois, les enveloppes budgétaires des contrats n'ont pas été épuisées;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Mme Anastasia Assimakopoulos  
M. Alex Bottausci  
Mme Dominique Godin en remplacement de M. Georges Bourelle  
Mme Julie Brisebois  
M. Mitchell Brownstein  
M. Marc Doret  
Mme Heidi Ektvedt

Mme Karen Cliffe en remplacement de M. Michel Gibson  
 Mme Paola Hawa  
 M. Peter Malouf  
 M. Beny Masella  
 Mme Christina M. Smith  
 M. Denis Marcil en remplacement de Mme Anne St-Laurent  
 M. Tim Thomas

20.18 1237231094

## CG24 0070

### Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

**Conclure deux ententes-cadres avec le regroupement formé par Patriarche Architecture inc., Ambioner inc., EMS Structure inc. (Lot 1) et le regroupement formé par Cardin Julien inc. et GBI Experts-conseils inc. (Lot 2) pour les services professionnels en architecture et ingénierie, pour une période de cinq ans, avec une option de prolongation de 12 mois (Montant estimé des ententes : 16 803 436,78 \$, taxes incluses (contrats : 12 925 720,60 \$ + contingences : 2 585 144,12 \$ + incidences : 1 292 572,06 \$) - Appel d'offres public 23-20121 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 février 2024 par sa résolution CE24 0188;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure deux ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées pour chacun des articles, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de 5 ans, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels en architecture et ingénierie pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20121 :
 

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Patriarche Architecture inc. / Ambioner inc. / EMS Structure inc.	Lot 1	4 917 826,82 \$
Cardin Julien inc. / GBI Experts-conseils inc.	Lot 2	8 007 893,78 \$
- 3- d'autoriser une dépense de 2 585 144,12 \$, taxes incluses (lot 1 : 983 565,36 \$ + lot 2 : 1 601 578,76 \$), à titre de budget des contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 292 572,06 \$, taxes incluses (lot 1 : 491 782,68 \$ + lot 2 : 800 789,38 \$), à titre de budget des incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement des firmes Patriarche Architecture inc., Ambioner inc., EMS Structure inc., Cardin Julien inc. et GBI Experts-conseils inc.;
- 6- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Mme Anastasia Assimakopoulos  
 M. Alex Bottausci  
 Mme Dominique Godin en remplacement de M. Georges Bourelle  
 Mme Julie Brisebois  
 M. Mitchell Brownstein

M. Marc Doret  
Mme Heidi Ektvedt  
Mme Karen Cliffe en remplacement de M. Michel Gibson  
Mme Paola Hawa  
M. Peter Malouf  
M. Beny Masella  
Mme Christina M. Smith  
M. Denis Marcil en remplacement de Mme Anne St-Laurent  
M. Tim Thomas

20.19 1237217001

---

#### **CG24 0071**

**Conclure une entente-cadre avec Uniform Works Itée, plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture et la livraison des vestes de protection balistiques pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour les années 2024 à 2028, avec deux possibilités de renouvellement de 24 mois chacune - Montant maximal de l'entente de 15 367 309,63 \$, taxes incluses (contrat : 12 293 847,70 \$ + contingences : 1 844 077,16 \$ + variation de quantités : 1 229 384,77 \$) - Appel d'offres public 23-20072 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 février 2024 par sa résolution CE24 0178;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de soixante mois, par laquelle Uniform Works Ltd, plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), des vestes de protection balistiques, pour un montant total de 12 293 847,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20072;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 844 077,16 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 229 384,77 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement d'Uniform Works Ltd;
- 5- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1234583001

---

À 18 h 10,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG24 0072**

**Conclure une entente-cadre avec Boivin & Gauvin inc., pour la fourniture de bottes de protection pour le combat incendie, à l'usage des pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal, pour une durée de de 24 mois, avec deux options de prolongation d'un an - Montant estimé de l'entente de 635 754,26 \$, taxes incluses (lot 2) - Appel d'offres public 23-20184 (3 soum. pour le lot 2)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 février 2024 par sa résolution CE24 0175;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre avec Boivin & Gauvin inc., plus bas soumissionnaire conforme, d'une durée de 24 mois avec deux options de prolongation d'un an chacune, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des bottes de protection pour le combat incendie de marque / modèle Fire Dex FDXL200, pour une somme maximale de 635 754,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20184;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1233838005

---

**CG24 0073**

**Accorder un contrat à DL Héritage inc., pour le lot L0506 « Restauration des portes de laiton et de bronze » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 679 721,62 \$, taxes incluses (contrat : 566 434,69 \$ + contingences : 113 286,94 \$) - Appel d'offres public IMM-15891 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 février 2024 par sa résolution CE24 0181;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à DL Héritage inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux du lot L0506 « Restauration des portes de laiton et de bronze », dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 566 434,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15891;
- 2- d'autoriser une dépense de 113 286,94 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de DL Héritage inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1249057001

---

**CG24 0074**

**Accorder un contrat à Les installations électriques Pichette inc., pour le lot 2604 « Électricité - Éclairage et travaux connexes » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de L'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 237 968,94 \$, taxes incluses (contrat : 1 031 640,78 \$ + contingences : 206 328,16 \$) - Appel d'offres public IMM-15892 - (1 soum. conforme)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 février 2024 par sa résolution CE24 0182;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Les installations électriques Pichette inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat du lot L2604 « Électricité - Éclairage et travaux connexes », dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, au prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 1 031 640,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15892;
- 2- d'autoriser une dépense de 206 328,16 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Les installations électriques Pichette inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1248009001

---

**CG24 0075**

**Accorder un contrat à Aréo-Feu Itée, pour la fourniture de détecteurs de gaz et de stations de calibration pour le Service de sécurité incendie de Montréal - Dépense totale de 517 904,89 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-20130 (6 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 février 2024 par sa résolution CE24 0176;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à Aréo-Feu Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de détecteurs de gaz et de stations de calibration pour le Service de sécurité incendie de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 517 904,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20130;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1233838007

---

**CG24 0076**

**Autoriser une dépense additionnelle de 11 733 568,63 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour les travaux de modifications des structures d'évacuation hydraulique du projet de désinfection de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte dans le cadre du contrat accordé à Pomerleau inc. (CG22 0194 et CG23 0575) majorant ainsi le montant total du contrat de 93 192 324,92 \$, taxes incluses à 113 307 013,99 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 février 2024 par sa résolution CE24 0180;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 11 733 568,63 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour les travaux de modifications des structures d'évacuation hydraulique du projet de désinfection de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, dans le cadre du contrat accordé à Pomerleau inc. (CG22 0194 et CG23 0575), majorant ainsi le montant total du contrat de 93 192 324,92 \$, taxes incluses, à 113 307 013,99 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1246511001

---

À 18 h 11,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG24 0077**

**Autoriser une dépense additionnelle de 517 890,23 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, concernant la gestion des eaux pluviales dans la carrière de Montréal-Est, dans le cadre de l'entente avec Lafarge Canada inc. (CG22 0106), majorant ainsi le montant total des contingences de 765 618,53 \$ à 1 283 508,76 \$ taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 février 2024 par sa résolution CE24 0190;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 517 890,23 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, afin de respecter l'entente avec Lafarge Canada inc. concernant la gestion des eaux pluviales dans la carrière de Montréal-Est, majorant ainsi le montant total des contingences de 765 618,53 \$ à 1 283 508,76 \$, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Mme Anastasia Assimakopoulos  
M. Alex Bottausci  
Mme Dominique Godin en remplacement de M. Georges Bourelle  
Mme Julie Brisebois  
M. Mitchell Brownstein  
M. Marc Doret  
Mme Heidi Ektvedt  
Mme Karen Cliffe en remplacement de M. Michel Gibson  
Mme Paola Hawa  
M. Peter Malouf  
M. Beny Masella  
Mme Christina M. Smith  
M. Denis Marcil en remplacement de Mme Anne St-Laurent  
M. Tim Thomas

20.26 1249911001

---

#### **CG24 0078**

**Autoriser une contribution financière de 4 151 560,85 \$ à Habitations Libr'Elles pour la construction d'un immeuble de 55 logements situé dans l'arrondissement du Sud-Ouest / Approuver la convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et Habitations Libr'Elles / Déléguer à la directrice du Service de l'habitation la signature de la convention de contribution pour et au nom de la Ville de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 février 2024 par sa résolution CE24 0198;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'autoriser une contribution financière de 4 151 560,85 \$ à Habitations Libr'Elles provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation et qui fait l'objet par la suite d'un remboursement de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ;
- 2- d'approuver la convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et Habitations Libr'Elles;
- 3- de déléguer à la directrice du Service de l'habitation la signature de la convention de contribution financière pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1239053002

---

#### **CG24 0079**

**Autoriser une contribution financière de 2 496 306,19 \$ à Logifem inc. pour la construction d'un immeuble de 35 logements situé dans l'arrondissement du Sud-Ouest / Approuver la convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et Logifem inc. / Autoriser la directrice du Service de l'habitation la signature de la convention de contribution pour et au nom de la Ville de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 février 2024 par sa résolution CE24 0199;



Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'autoriser une contribution financière de 2 496 306,19 \$ à Logifem inc. provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation et qui fait l'objet par la suite d'un remboursement de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);
- 2- d'approuver la convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et Logifem inc.;
- 3- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation la signature de la convention de contribution financière pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1239053003

---

#### **CG24 0080**

**Autoriser une dépense maximale de 3 785 298,21 \$, taxes incluses, pour le projet d'aménagement et d'optimisation des espaces administratifs du Service de l'évaluation foncière au 6<sup>e</sup> étage de l'édifice du 255 Crémazie Est, en vertu du bail CG23 0126**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 février 2024 par sa résolution CE24 0194;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense maximale de 3 785 298,21 \$, taxes incluses, pour le projet d'aménagement et d'optimisation des espaces administratifs du Service de l'évaluation foncière, au 6<sup>e</sup> étage de l'édifice du 255, Crémazie Est, en vertu du bail (CG23 0126);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1245896001

---

#### **CG24 0081**

**Approuver un addenda à la convention de contribution financière initiale 2022 (CG22 0470) avec PME MTL Est-de-l'île afin de tenir un concours en entrepreneuriat pour le secteur du boulevard Pie-IX dans le cadre du programme « Artère en transformation et de verser des bourses aux lauréats »**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 février 2024 par sa résolution CE24 0202;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'approuver un addenda à la convention de contribution financière initiale 2022 (CG22 0470) avec PME MTL Est-de-l'île afin de tenir un concours en entrepreneuriat pour le secteur du boulevard Pie-IX dans le cadre du programme Artère en transformation et de verser des bourses aux lauréats.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1238383001

---

À 18 h 13,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.31 à 20.34 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CG24 0082**

**Approuver l'entente sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments de la Ville de Montréal du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2025 entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et la Ville de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 février 2024 par sa résolution CE24 0192;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'entente entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et la Ville de Montréal sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments de la Ville portant sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2025;
- 2- d'autoriser la réception d'une contrepartie financière du gouvernement du Québec au montant de 5 663 400 \$ pour l'année 2024 et 5 881 700 \$ pour 2025;
- 3- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

d'amender la motion sous étude comme suit :

De remplacer l'entente à être approuvée dans le présent dossier et se trouvant dans l'intervention du Service des affaires juridiques, identifiée « Entente Ville MAPAQ 2023 », applicable à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2024, par l'entente identifiée « Entente Ville de Montréal 2024 », visée par le Service des affaires juridiques le 29 janvier 2024 et applicable à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2025.

La présidente d'assemblée remercie le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, pour son intervention et déclare l'amendement proposé adopté.

La présidente d'assemblée met aux voix le point 20.31, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

20.31 1236953001

---

#### **CG24 0083**

**Approuver l'entente entre la Ville de Montréal et la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ) concernant la communication et la diffusion de données, pour une durée de trois ans débutant le 1<sup>er</sup> avril 2024 / Autoriser le directeur du Service des affaires juridiques et avocat en chef de la Ville à signer l'entente au nom de la Ville de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 février 2024 par sa résolution CE24 0191;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver l'entente entre la Ville de Montréal et la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ) concernant la communication et la diffusion de données, pour une durée de trois ans débutant le 1<sup>er</sup> avril 2024;
- 2- d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques et avocat en chef de la Ville à signer l'entente au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1247628001

---

#### **CG24 0084**

**Approuver la convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et l'organisme à but non lucratif La Société immobilière Mainbourg pour l'acquisition et la rénovation du Domaine La Rousselière, composé de huit immeubles situés aux adresses suivantes : 14000, 14100, rue Prince Arthur, 3455, 3525, boulevard De La Rousselière, 14005, 14105, rue Sherbrooke ainsi que les 3450 et 3500, 52<sup>e</sup> avenue à Montréal, totalisant 720 logements dans l'Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles dans le cadre de l'Entente de contribution financière pour la réalisation de logements abordables entre le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la Fédération des Caisses Desjardins du Québec / Approuver la convention de subordination entre la Ville, la Caisse d'économie solidaire Desjardins, NMF Rental Housing Fund II Limited Partnership, Fondation Lucie et André Chagnon et La Société immobilière Mainbourg / Déléguer à la directrice du Service de l'habitation la signature de l'acte hypothécaire de 4<sup>e</sup> rang en faveur de la Ville de Montréal, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière / Déléguer à la directrice du Service de l'habitation la signature de la convention de subordination entre la Ville, la Caisse d'économie solidaire Desjardins, NMF Rental Housing Fund II Limited Partnership, Fondation Lucie et André Chagnon et La Société immobilière Mainbourg / Autoriser une aide financière maximale de 15 800 000 \$ à La Société immobilière Mainbourg représentant la contribution du milieu à être remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 février 2024 par sa résolution CE24 0204;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver la convention de contribution financière entre la Ville et La Société immobilière Mainbourg pour l'acquisition et la rénovation du Domaine La Rousselière, composé de huit immeubles situés aux adresses suivantes : 14000, 14100, rue Prince-Arthur, 3455, 3525, boulevard De La Rousselière, 14005, 14105, rue Sherbrooke et 3450, 3500, 52<sup>e</sup> Avenue dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles dans le cadre de l'Entente de contribution financière pour la réalisation de logements abordables entre le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la Fédération des Caisses Desjardins du Québec;
- 2- d'approuver la convention de subordination entre la Ville, la Caisse d'économie solidaire Desjardins, NMF Rental Housing Fund II Limited Partnership, Fondation Lucie et André Chagnon et La Société immobilière Mainbourg;
- 3- de déléguer à la directrice du Service de l'habitation la signature de l'acte hypothécaire de 4<sup>e</sup> rang en faveur de la Ville de Montréal et du contrat de service professionnel du notaire conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière;
- 4- de déléguer à la directrice du Service de l'habitation la signature de la convention de subordination entre la Ville, la Caisse d'économie solidaire Desjardins, NMF Rental Housing Fund II Limited Partnership, Fondation Lucie et André Chagnon et La Société immobilière Mainbourg;
- 5- d'autoriser une aide financière maximale de 15 800 000 \$ à La Société immobilière Mainbourg représentant la contribution du milieu à être remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1233956001

#### CG24 0085

**Conclure trois ententes-cadres avec Béton Brunet Itée-Division Signalisation (contrat n° 1), Béton Brunet Itée-Division (contrat n° 2), Teltech Signalisation inc. (contrat n° 3) pour la fourniture sur demande de services d'interventions diverses en signalisation routière, pour une durée de 12 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé des ententes : Contrat n° 1 : 1 737 790,50 \$, taxes incluses (entente : 1 511 122,17 \$ + variation des quantités : 226 668,33 \$), Contrat n° 2 : 1 646 789,22 \$, taxes incluses (entente : 1 431 990,63 \$ + variation des quantités : 214 798,59 \$), Contrat n° 3 : 823 010,51 \$, taxes incluses (entente : 715 661,31 \$ + variation des quantités : 107 349,20 \$) - Appel d'offres public 23-20231 (5 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 février 2024 par sa résolution CE24 0203;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, d'une durée approximative de 12 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, de services d'interventions diverses en signalisation routière, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20231 et au tableau de prix reçus joint;

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Béton Brunet Itée-Division Signalisation	1	1 511 122,17 \$
Béton Brunet Itée-Division Signalisation	2	1 431 990,63 \$
Teltech Signalisation inc.	3	715 661,31 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 548 816,12 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Béton Brunet Itée-Division Signalisation et de Teltech Signalisation inc.;

- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1249462001

---

#### **CG24 0086**

**Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 92 895 000 \$ afin de financer l'implantation des solutions infonuagiques**

#### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 92 895 000 \$ afin de financer l'implantation des solutions infonuagiques », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1238285001

---

#### **CG24 0087**

**Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal) (02-102)**

#### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (Accèslogis Montréal) (02-102) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1246898001

---

À 18 h 15,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG24 0088**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional afin d'agrandir le territoire du parc-nature du Bois-d'Anjou**

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional afin d'agrandir le territoire du parc-nature du Bois-d'Anjou » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 25 janvier 2024 par sa résolution CG24 0035;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional afin d'agrandir le territoire du parc-nature du Bois-d'Anjou » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 25 janvier 2024 par sa résolution CG24 0035;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 janvier 2024, par sa résolution CE24 0090;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional afin d'agrandir le territoire du parc-nature du Bois-d'Anjou ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1230683002

*Règlement RCG 24-009*

---

**CG24 0089**

**Adoption - Règlement autorisant l'agrandissement et la modernisation du bâtiment situé au 313, rue Rielle - Poste de ventilation mécanique Rielle**

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant l'agrandissement et la modernisation du bâtiment situé au 313, rue Rielle - Poste de ventilation mécanique Rielle » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 25 janvier 2024 par sa résolution CG24 0036;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant l'agrandissement et la modernisation du bâtiment situé au 313, rue Rielle - Poste de ventilation mécanique Rielle » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 25 janvier 2024 par sa résolution CG24 0036;

Attendu que le conseil a pris acte du rapport de la Commission de consultation publique indépendante sur le projet d'agrandissement du poste de ventilation mécanique Rielle par sa résolution CG24 0036;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 janvier 2024, par sa résolution CE24 0089;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant l'agrandissement et la modernisation du bâtiment situé au 313, rue Rielle - poste de ventilation mécanique Rielle ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1225291005

*Règlement RCG 24-010*

---

**CG24 0090**

**Adoption - Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 1 246 709 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement dans le cadre d'un projet destiné aux personnes ayant besoin d'aide**

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 1 246 709 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement dans le cadre d'un projet destiné aux personnes ayant besoin d'aide » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 25 janvier 2024 par sa résolution CG24 0037;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 1 246 709 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement dans le cadre d'un projet destiné aux personnes ayant besoin d'aide » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 25 janvier 2024 par sa résolution CG24 0037;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 janvier 2024 par sa résolution CE24 0092;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 1 246 709 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement dans le cadre d'un projet destiné aux personnes ayant besoin d'aide ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1230415002

*Règlement RCG 24-011*

---

**CG24 0091**

**Nommer M. Francis Bastien à titre de membre du Comité technique de délégation d'entretien pour une durée d'une année, tel que prévu au règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées (RGC 05-002)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 février 2024 par sa résolution CE24 0162;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de nommer pour une période d'une année, à titre de membre du comité technique, tel que prévu au règlement RCG 05-002 du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées, M. Francis Bastien, directeur des travaux publics de la Cité de Dorval, en remplacement de monsieur Carl Minville, directeur sortant des travaux publics de la Cité de Dorval.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1236055001

---

## **CG24 0092**

### **Nominations aux commissions permanentes**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de nommer les personnes suivantes :

- de nommer M. Peter McQueen, à titre de membre à la Commission de la sécurité publique, en remplacement de Mme Gracia Kasoki Katahwa;
- de nommer M. Alex Norris, à titre de membre à la Commission sur le schéma d'aménagement et le développement de Montréal, en remplacement de M. Jocelyn Pauzé.

Adopté à l'unanimité.

51.02

---

À 18 h 17, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, remercie les membres du conseil pour leur collaboration, ainsi que les différentes équipes ayant participé à la tenue de ce conseil et aussi les personnes du public pour leurs questions. Puis, elle souhaite une bonne soirée à tous et à toutes et donne rendez-vous au prochain conseil d'agglomération qui se tiendra le 21 mars 2024.

---

\_\_\_\_\_  
Nancy Blanchet  
PRÉSIDENTE

\_\_\_\_\_  
Domenico Zambito  
GREFFIER ADJOINT

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

\_\_\_\_\_  
Valérie Plante  
MAIRESSE